



ILUSTRE
COLEGIO DE ABOGADOS
DE MADRID

DÉCLARATION DE MADRID SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DU BARREAU

Les avocats, cabinets d'avocats, Associations, et Ordres d'Avocats signataires de la présente Déclaration sur la Responsabilité Sociale du Barreau (RSB) proclament leur engagement envers la société et la valeur universelle de la justice. A cette fin

ILS DÉCLARENT:

1. L'avocat, en tant que membre d'une profession au service de l'intérêt public de la justice, a des obligations non seulement à l'égard de ses clients, ses confrères et les autres professionnels du droit, juges et tribunaux, pouvoirs publics et Ordres d'Avocats, mais aussi à l'égard de la société.

2. Pour l'accomplissement de ces devoirs et pour exprimer, en outre, leur engagement volontaire envers la société, les signataires de la présente Déclaration entendent promouvoir et soutenir:

a) L'accès à la justice des personnes, des collectifs ou des communautés en situation d'inégalité ou d'exclusion sociale, en garantissant l'assistance d'un avocat et l'indépendance de ce dernier.

b) Les démarches visant la participation des avocats à des tâches de conseil et de formation des collectifs ou communautés manquant de ressources, pour la pleine réalisation du droit d'accès à la justice et de l'Etat de droit.

c) La formation d'autres avocats, notamment de jeunes avocats et de ceux qui désirent accéder à la profession, en matière de RSB, dans le sens de la présente Déclaration.

d) La coopération avec les organes du pouvoir judiciaire, les représentants de la justice institutionnelle, les autres autorités publiques, les universités, les écoles de pratique juridique, les ambassades et bureaux consulaires, et les ONG.

e) Le soutien aux initiatives des sociétés civiles inspirées par les valeurs du pluralisme politique et de la participation citoyenne aux affaires publiques, en particulier les actions visant à améliorer la qualité de la législation, la bonne gouvernance, la garantie de l'égalité d'accès et le dialogue avec les Administrations Publiques et la transparence de leurs institutions et organes.

f) En général, tout ce qui sert à la protection de la diversité et du droit à l'égalité, au renforcement de l'Etat de droit, à la défense du droit à la défense et des droits de l'homme.

3. Les Ordres et Associations d'Avocats, en respectant les autres fonctions d'intérêt général qui leur sont confiées par la loi ou leurs statuts, doivent promouvoir l'idée de la RSB et sa pratique. Dans ce but, ils identifieront les objectifs d'action sociale, ils faciliteront leur compréhension par les avocats et leurs cabinets, et ils mettront à leur disposition les moyens d'organisation et les actions de coopération tendant à sa réalisation et à sa diffusion.

4. Les signataires de la présente Déclaration s'efforceront de se tenir mutuellement informés de leurs actions de RSB et de coordonner leurs efforts entre eux et avec les pouvoirs publics et organisations privées, nationaux ou internationaux, poursuivant des objectifs d'intérêt général analogues à ceux qui font l'objet des présentes.

L'Ordre des Avocats de Madrid, sans autre prétention que celle de servir le Barreau et la société, met dès à présent à la disposition de tous les signataires son Centre pour la Responsabilité Sociale du Barreau, ayant son siège à Madrid, rue Serrano, n° 9, comme instrument initial de coordination, soutien et diffusion de la présente Déclaration, et demeure dépositaire des exemplaires signés.

Madrid, le 23 octobre deux mille neuf.

Nom et noms de famille du signataire :

Personnellement

En représentation du